

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 V 400 Vœu relatif au devenir de la parcelle du 37 rue Bisson / 48 rue Ramponeau.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu adopté lors de la séance du Conseil de Paris de juillet 2015 qui appelait à une concertation étroite entre élus, associations, entreprises et habitant-e-s du quartier pour mener une réflexion sur le devenir d'une partie de la parcelle du 48 rue Ramponeau ;

Considérant le vœu adopté, lors de la séance du Conseil de Paris de septembre 2015 qui appelait à renoncer au projet hôtelier et à organiser une concertation sur le devenir de cette parcelle ;

Considérant que la SEMAEST a trouvé un accord avec le porteur de projet hôtelier lui permettant de rompre la promesse de vente ;

Considérant que cet accord permet d'avancer sur la définition d'un nouveau projet, conformément au vœu de septembre 2015 ;

Sur proposition de M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

- la Mairie du 20^{ème} organise une large concertation regroupant élu-e-s, associations, entreprises et habitants pour bâtir un projet respectueux de l'histoire et de l'esthétique du quartier et garantissant le maintien d'une mixité des activités notamment industrielles et artisanales,
- cette concertation soit lancée au 1^{er} trimestre 2016,
- un nouveau projet puisse être élaboré sur la base des conclusions de cette concertation et en accord avec les objectifs de la Ville concernant le développement de projets innovants et relevant de l'économie circulaire,
- la situation de l'atelier de Mehdi Hachem soit pérennisée.